

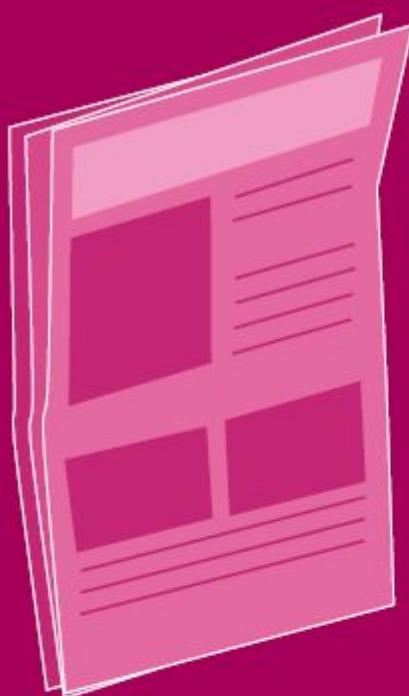


Le Plan de conservation partagée des périodiques (2019)

Ce document présente le plan de conservation partagée des périodiques en Auvergne-Rhône-Alpes, dont l'objectif est de répartir entre plusieurs établissements de la région la conservation des titres de périodiques « papier » (journaux, magazines, revues) et "vivants" (en cours de publication) présents dans les bibliothèques publiques, universitaires, de recherche, spécialisées, dans les services d'archives municipales et départementales ou encore dans les centres de documentation.

Le Plan est accessible à toutes les bibliothèques et tous les centres de documentation ouverts gratuitement au public.

Le Plan de conservation partagée des périodiques en Auvergne-Rhône-Alpes



- La **mutualisation** de la conservation des titres de presse en cours de publication à l'échelle de la région.
- Une **action de coopération** assurant un partage raisonné des collections papier de journaux, magazines, revues pour une mise à disposition gratuite auprès des publics.
- Le plan est **accessible à toutes les bibliothèques** et à tous les **centres de documentation ouverts** gratuitement au public.



AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
**livre et
lecture**

• Rejoignez le plan pour: •

- Gagner de la place (répartition des titres entre les bibliothèques).
- Faire des économies (partage des coûts de stockage).
- Garantir la conservation et la diffusion d'une collection au niveau régional.
- Donner de la visibilité à la bibliothèque (intégration d'un projet régional et du catalogue national SUDOC).

LE PLAN EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, C'EST:

61 BIBLIOTHÈQUES partenaires

18 CORPUS THÉMATIQUES

(presse locale, sport, vie pratique, arts du spectacle, littérature, etc.)

2 BASES DE DONNÉES

pour consulter les titres et les établissements partenaires du plan

1 COMITÉ DE PILOTAGE

pour encadrer et orienter le plan

1 LISTE DE DIFFUSION

pour échanger et rechercher les titres entre établissements

Cartographie et bases de données en ligne sur:

QR <https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/bibliotheques/cooperation/plan-de-conservation-partagee-des-periodiques>

CHAQUE ÉTABLISSEMENT PEUT ÊTRE:

PÔLE DE CONSERVATION,

en choisissant de conserver sur la durée les titres de presse de son choix.

ÉTABLISSEMENT ASSOCIÉ,

en choisissant de donner aux pôles de conservation les collections dont il se sépare.



Conservation des titres choisis.

Désherbage possible des autres titres = gain de place.

Dons des titres désherbés aux autres pôles de conservation (liste de diffusion).

Possibilité d'arrêter la conservation des titres en cas de changement de la politique de conservation.

Accompagnement par un professionnel de la documentation pour le signalement dans le catalogue national du SUDOC.

Désherbage possible des titres = gain de place.

Dons des titres désherbés aux pôles de conservation (liste de diffusion).

Le plan de conservation partagée des périodiques est aussi un espace d'échanges professionnels pour tous les bibliothécaires et documentalistes de la région. Il permet de maintenir un réseau professionnel actif autour des questions de mutualisation de la conservation des titres de presse.

